ILLE-ET-VILAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°35-2022-058

PUBLIÉ LE 3 JANVIER 2022

Sommaire

Direction Régionale des Finances publiques /

35-2022-01-03-00002 - ANNULE ET REMPLACE. Délégation de signature du comptable, responsable du Service des impôts des particuliers de Rennes 2 aux agents de son service (4 pages) Page 3

Préfecture d'Ille-et-Vilaine / DCTC

35-2021-12-07-00022 - Annexe à l'arrêté 2021-48 (8 pages) Page 8

35-2021-12-07-00021 - Arrêté modificatif 2021-48 portant implantation des bureaux de vote dans les communes du département 35 (1 page) Page 17

Sous-Préfecture de Fougères-Vitré /

35-2021-12-27-00008 - Arrêté modificatif portant autorisation de port d'armes de catégorie B et D pour un agnet de police municipale de la ville de Dinard M (2 pages) Page 19

35-2021-12-27-00009 - Arrêté modificatif portant autorisation de port d'armes de catégorie B et D pour un agnet de police municipale de la ville de Dinard M (2 pages) Page 22

35-2021-12-27-00010 - Arrêté modificatif portant autorisation de port d'armes de catégorie B et D pour un agnet de police municipale de la ville de Dinard Mme TRIBALET (2 pages) Page 25

35-2021-12-31-00001 - Arrêté portant abrogation d'autorisation de port d'armes collectif de catégorie D pour les agents de police municipale de la ville de Rennes (1 page) Page 28

Direction Régionale des Finances publiques

35-2022-01-03-00002

ANNULE ET REMPLACE. Délégation de signature du comptable, responsable du Service des impôts des particuliers de Rennes 2 aux agents de son service

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

DU COMPTABLE RESPONSABLE DU SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE RENNES 2

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers (SIP) de RENNES 2

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L 257A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme Martine CREAC'H, inspectrice divisionnaire hors classe, Mme Mickaelle BLANCHARD, Mme Yannick LE GOFF et Mme Nathalie NEYME, inspectrices des finances publiques, adjointes au responsable du service des impôts des particuliers de RENNES 2, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 150 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

5°) les avis de mise en recouvrement

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette,

les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ROHART Christophe	PRAVOND Michel	LE GUEN Morgane
GARNIER Florence	MAILLOTTE Claire	GUILLEUX Isabelle
OZCAN Sengül	BESNARD Elodie	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

HELLEU Marlene	ROUX Nathalie	D'ESPARBES Eric
POUPEL Marie-Hélène	ROGER DELILLE Sylvie	GARNIER Joël
GAUTHIER Samuel	ZAIR Adèle	ASSGARIAN Sarah
	CALLEC Nadège	RENAUDIN Anthony
MENGUY Marine	ERNOUF Simon	PETRYKOWSKI Annie
MOHAMED ABDOU MZE houssam	POLAT Alizée	FONSECA Anthony
RIVOAL Lantoarimana	LECONTE Vincent	SIVADIER Thierry

Les agents délégataires ci-dessus désignés et dans les mêmes limites peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant du SIP RENNES 1, lors de leurs permanences à l'accueil commun Rennes Magenta.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
MEVEL Sylvie	Contrôleur	800€	6 mois	8000€
BOUGEARD Sandrine	Contrôleur	800€	6 mois	8000€
PLARD Philippe	Contrôleur	800€	6 mois	8000€
GILET Morgane	Agent	800€	6 mois	8000€

BROSOLO Olimpia	Contrôleur	800€	6 mois	8000€
LE FUR Christelle	Contrôleur	800€	6 mois	8000€
SEIGNEURET Bruno	Contrôleur	800€	6 mois	8000€
MOREAU Rozenn	Agent	800€	6 mois	8000€
CORRE Jean-Christophe	Agent	800€	6 mois	8000€
PASSEGUE Véronique	Contrôleur Principal	800€	6 mois	8000€
JOUAULT Yann	Agent	800€	6 mois	8000€

Les agents délégataires ci-dessus désignés et dans les limites de : 300€ pour les décisions gracieuses et 3000 € pour la somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé, peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant du SIP de RENNES 1, lors de leurs permanences à l'accueil commun Rennes Magenta.

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
GAUDIOSO Graziella	Contrôleur	10000€	10000€	3 mois	3000€
LY Mélanie	Agent	2000€	2000€	3 mois	3000€
SAINTE-ROSE Corinne	Contrôleur	10000€	10000€	3 mois	3000€
DI MAGGIO	Agent	2000€	2000€	3 mois	3000€

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant du SIP de RENNES 1.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département d'Ille-et-Vilaine.

A Rennes, le 3 janvier 2022
Le responsable du SIP de RENNES 2

Christophe KERGUELEN

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

35-2021-12-07-00022

Annexe à l'arrêté 2021-48

BUREAUX DE VOTE – DEPARTEMENT ILLE-ET-VILAINE

Tableau modifié le 16/11/2021

Commune	Arrondissement	Circonscription législative	Nbre de bureaux De vote	Localisation	BV centralisateur
ACIGNE	RENNES	2ème circonscription	6	Salle de la Passerelle - rue Abbé Barbedet	BV 0001
AMANLIS	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	2	Salle polyvalente – 1 place centrale	BV 0001
ANDOUILLE-NEUVILLE	RENNES	6ème circonscription	1	Mairie – 1 Place des Croisettes	
ARBRISSEL	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	1 Espace Pierre et Marie Curie	
ARGENTRÉ DU PLESSIS	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	4	Allée du Plessis Sévigné	BV 0001
AUBIGNÉ	RENNES	6ème circonscription	1	Mairie – 3 rue de la Mairie	
AVAILLES SUR SEICHE	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Mairie – 3-5 rue des Fontaines	
BAGUER MORVAN	SAINT-MALO	7ème circonscription	2	Mairie – Salle du Conseil Municipal 1, rue du Cdt Lecossois	BV 0001
BAGUER PICAN	SAINT-MALO	7ème circonscription	1	Salle des Associations – Rue des Rosiers	
BAIN-DE-BRETAGNE	REDON	4ème circonscription	5	Espace Le Véréal – Avenue du Général Patton	BV 0001
BAINS SUR OUST	REDON	4ème circonscription	2	Salle des Sports Salle polyvalente-rue de Munchhouse	BV 0001
			1	Ecole publique des Colibris- Rue de la Fosse Piquet	
BAIS	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	2	41, rue de la Fontaine	BV0001
BALAZÉ	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	2	6, place de la Mairie	BV 0001
BAULON	REDON	4ème circonscription	2	4 rue Philippe (Garderie) 4 rue Philippe (Etude)	BV 0001
BAUSSAINE (LA)	SAINT-MALO	3ème circonscription	1	22 Rue de la Libération	
BAZOUGE-DU-DÉSERT (LA)	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	11 rue Chanoine Hélesbeux	
BAZOUGES LA PÉROUSE	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	2	Foyer municipal – 25 rue du Maine	BV 0001
BEAUCÉ	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	Mairie – rue de Paris	
BÉCHEREL	RENNES	3ème circonscription	1	Square du Docteur Lambert	
BEDÉE	RENNES	3ème circonscription	4	Centre social – rue Joseph Filaux	BV 0001
BETTON	RENNES	2ème circonscription	2	Centre Administratif – Place Charles de Gaulle	BV 0001
			3	Groupe scolaire Haye Renaud – rue des Maronniers	
			2	Ecole des Omblais – rue de la Rabine	
			2	Ecole des Mézières – Avenue d'Armorique	
BILLÉ	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	Mairie-5, rue de Fougères	
BLÉRUAIS	RENNES	3ème circonscription	1	Mairie – Place du tilleul	
BOISGERVILLY	RENNES	3ème circonscription	1	Mairie - 21, rue Théodore Botrel	
BOISTRUDAN	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Mairie - 2 Place de la Mairie (Salle Pierre et Marie Curie)	
BONNEMAIN	SAINT-MALO	3ème circonscription	1	12 rue de Joudette – salle des fêtes	
BOSSE-DE-BRETAGNE (LA)	REDON	4ème circonscription	1	11 rue de la Mairie	
BOUËXIÈRE (LA)	RENNES	2ème circonscription	4	Centre culturel Maisonneuve – Rue Jean Mary Pavy	BV 0001
BOURGBARRÉ	RENNES	1ère circonscription	2	salle Polyvalente rue Georges Brassens	BV001
BOURGBARRE			2	salle de sports rue Georges Brassens	BV 0001
BOURG DES COMPTES	REDON	4ème circonscription	2	Groupe scolaire – 20 A Rue de la Courbe	BV 0001
BOUSSAC (LA)	SAINT-MALO	6ème circonscription	1	Mairie - 13, rue du Mont Saint-Michel	
BOVEL	REDON	4ème circonscription	1	3 rue du Tramway	
BRÉAL-SOUS-MONTFORT	RENNES	5ème circonscription	5	Complexe sportif Colette Besson- 9 bis rue de Bruz	BV 0001
BRÉAL SOUS VITRÉ	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	5, rue de la Mairie	
BRÉCÉ	RENNES	5ème circonscription	2	Groupe scolaire – 4 rue des 4 vents Mairie – 6 rue de Rennes	BV 0001
BRETEIL	RENNES	3ème circonscription	2	Rue des Vilbertes (bureau n°1 et 2)	BV 0001
			1	Mairie de Breteil, salle du Conseil municipal – 13 rue de Montfort (bureau n°3)	
BRIE	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Allée de la Mairie (salle du conseil municipal)	
BRIELLES	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	47 rue d'Anjou (salle polyvalente)	
BROUALAN	SAINT-MALO	6ème circonscription	1	Mairie – 1 place de la mairie	
BRUC-SUR-AFF	REDON	4ème circonscription	1	Place Jacques Prévert	
BRULAIS (LES)	REDON	4ème circonscription	1	2, rue des Bruyères	
BRUZ	RENNES	1ère circonscription	5	Halle Pagnol-9 place Pagnol	
			2	Groupe scolaire maternelle Champ l'Eveque- 53 rue Duguesclin–	
			2	Groupe scolaire primaire Champ l'évêque-53 rue Duguesclin	
			2	Groupe scolaire maternel Vert Buisson-Mail de l'Ile aux Moines	
			4	Salle de sports du Vert Buisson-5 avenue Cézembre	
			1	Hôtel de ville- 12 Place du Docteur Joly	BV 0001
CANCALE	SAINT-MALO	7ème circonscription	4	Salle Omnisports – Rue du Port	BV 0001
CARDROC	SAINT-MALO	3ème circonscription	1	4 rue des Tisserands	
CESSON-SÉVIGNÉ	RENNES	2ème circonscription	8	Carré Sévigné - rue du Bac (bureaux n° 1 – 8)	BV 0001
			4	Boulevard de Dézerseul – annexe espace sportif Bourgchevreuil (bureaux de vote n° 9 – 15 – 16 – 17)	
			3	Carré Sévigné - rue du Bac (bureaux n° 10 – 11 – 13)	
			2	L'Etournel - rue Carrick on Shannon (bureaux n° 12 – 14)	
CHAMPEAUX	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Mairie – 1 place du Cloître	
CHANTELOUP	REDON	4ème circonscription	2	Rue du Lavoir	BV 0001
CHANTEPIE	RENNES	1ère circonscription	1	Mairie - Salle des Marelles - 44, avenue A. Bonnin (bureau n° 1)	BV 0001
			3	Ecole des Landes – 7 rue des Landes (bureaux n° 2 – 3 – 4)	
			1	Maison pour Tous - salle Léo Lagrange (A) - 86, av. A. Bonnin (bureau n° 5)	
			1	Maison pour Tous - salle Pierre Fouré (B) - 86, av. A. Bonnin (bureau n° 6)	
			3	Ecole des Deux Ruisseaux – avenue des Méliettes (bureaux n° 7 – 8 – 9)	
CHAPELLE AUX FILTZMÉENS (LA)	SAINT-MALO	3ème circonscription	1	Salle polyvalente-2 rue des Deux Croix	
CHAPELLE BOUEXIC (LA)	REDON	4ème circonscription	1	Mairie,37 rue de la mairie	
CHAPELLE CHAUSSÉE (LA)	RENNES	3ème circonscription	1	salle de l'école publique, rue du lavoir	
CHAPELLE DES FOUGERETZ (LA)	RENNES	2ème circonscription	1	Salle du Conseil – 2 rue de la Mairie (bureau n°1)	BV 0001
			3	Salle des raquettes, Rue de Rennes (bureau n°2-3-4)	
CHAPELLE DU LOU DU LAC (LA)	RENNES	3ème circonscription	1	Mairie – 5 rue Alain de Botherel	
CHAPELLE ERBREE (LA)	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Place de la Mairie	
CHAPELLE JANSON (LA)	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	15, rue du Relais (Salle de la Mairie)	
CHAPELLE SAINT AUBERT (LA)	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	Mairie – 11 rue de la Mairie	
CHAPELLE DE BRAIN (LA)	REDON	4ème circonscription	2	Mairie – 4 rue de la Mairie - LA CHAPELLE DE BRAIN Mairie annexe – 1 Place de l'Abbaye – BRAIN SUR VILAINE	BV 0001

Commune	Arrondissement	Circonscription législative	Nbre de bureaux De vote	Localisation	BV centralisateur
CHAPELLE THOUARAULT (LA)	RENNES	3ème circonscription	2	Mairie – Salle du conseil – rue du Commerce	BV0001
CHARTRES-DE-BRETAGNE	RENNES	1ère circonscription	9	Halle de la Conterie-rue Léo Lagrange	BV 0001
CHÂSNÉ-SUR-ILLET	RENNES	2ème circonscription	2	Mairie – La Porte Pilet	BV 0001
CHATEAUBOURG	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	3	Ecole publique de Gaulle - 7, place du Général de Gaulle (bureaux n° 1- 4 et 5)	BV 0005
			1	Salle du Verger – rue de l'Ecole Buissonnière (bureau n°2)	
			2	Accueil de Loisirs Plume – Avenue des Platanes (bureaux n° 3 et 6)	
CHATEAUGIRON	RENNES	5ème circonscription	4	Hôtel de Ville, le Château (bureaux n°1-2-3-4)	BV0001
			2	Salle des polkas, 19 rue de l'Orangerie (bureaux n°5-6)	
			1	Mairie déléguée de Ossé – 7 rue de la Mairie -bureau n°7)	
			1	Mairie déléguée de Saint-Aubin du Pavail– 206, rue de la Mairie (bureau n°8)	
			2	salle saint-pierre,19 rue de l'orangerie (bureaux 9 et 10)	
CHATEAUNEUF D'ILLE-ET-VILAINE	SAINT-MALO	7ème circonscription	1	Rue du pavé St Charles (face à la Mairie)	
CHATELLIER (LE)	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	Mairie – 2 rue Abbé Léonard	
CHATILLON EN VENDELAIS	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	3 Place de l'Eglise	
CHAUVIGNÉ	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	1, place de l'Église Notre Dame	
CHAVAGNE	RENNES	8ème circonscription	4	Salle de l'entre 2 rives	BV 0001
CHELUN	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Rue de la Mairie (Salle communale)	
CHERRUEIX	SAINT-MALO	7ème circonscription	1	Mairie - 1 rue Théophile Blin	
CHEVAIGNÉ	RENNES	6ème circonscription	2	7 rue de la mairie (salle du Conseil Municipal)	BV 0001
				Salle Modulaire 1-20, rue de la Motte	
CINTRÉ	RENNES	8ème circonscription	2	7, place du Chêne Vert	BV 0001
CLAYES	RENNES	3ème circonscription	1	Mairie - Salle du conseil municipal - Place de la Mairie	
COËSMES	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Mairie - 14 Haute rue	
COMBLESSAC	REDON	4ème circonscription	1	1 Place de la Mairie	
COMBOURG	SAINT-MALO	3ème circonscription	5	Espace Malouas - rue de Malouas	BV0001
COMBOURTILLÉ	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	Mairie - le bourg	
CORNILLÉ	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	1 Place de l'église	
CORPS NUDS	RENNES	5ème circonscription	1	31, rue des Trois Marie (Mairie)	BV 0001
			2	Parvis Antoine de St Exupéry	
COUYÈRE (LA)	REDON	4ème circonscription	1	Place de l'Eglise	
CRÉVIN	REDON	4ème circonscription	3	Maison des Associations – salle océane – 15 rue de la Mairie (bureau n°1)	
				Maison des Associations – Salle symphonie – 15 rue de la Mairie (bureau n°2)	
				Mairie, salle du conseil – 10 Rue de la Mairie (bureau n°3)	BV0003
CROUAIS (LE)	RENNES	3ème circonscription	1	2 rue des Portes	
CUGUEN	SAINT-MALO	3ème circonscription	1	Salle communale – rue des Menhir	
DINARD	SAINT-MALO	7ème circonscription	1	47, boulevard Féart	BV 0001
			1	6, rue Sadi Carnot	
			5	29 rue Gouyon Matignon (bureaux n° 3, 4, 7, 8 et 9)	
			2	31, rue des Minées (bureaux n° 5 et 6)	
DINGÉ	SAINT-MALO	2ème circonscription	2	Rue des Rochers	BV 0001
DOL DE BRETAGNE	SAINT-MALO	7ème circonscription	5	Salle Chateaubriand – Rue Chateaubriand	BV 0001
DOMAGNÉ	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	3	salle des fêtes (bureaux 1 et 3)	BV 0001
				Salle du tilleul -Chaumeré (bureau 2)	
DOMALAIN	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	2	22, rue Notre Dame de Lourdes	BV 0001
DOMINELAIS (LA)	REDON	4ème circonscription	1	Salle polyvalente	
DOMLOUP	RENNES	5ème circonscription	2	Mairie - allée de l'Étang	BV0001
			1	Ecole Jean de la Fontaine, impasse Jean de la Fontaine (BV3)	
DOURDAIN	RENNES	2ème circonscription	1	Maison intercommunale	
DROUGES	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Mairie - 4, place la Mairie	
EANCÉ	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Mairie – 1 Place de la Mairie	
EPINIAC	SAINT-MALO	7ème circonscription	1	Salle polyvalente – Place de la Mairie	
ERBRÉE	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Mairie – 12 rue de Bretagne	
ERCÉ-EN-LAMÉE	REDON	4ème circonscription	1	Mairie - 2, rue des Ajoncs d'Or	
ERCÉ-PRÈS-LIFFRÉ	RENNES	2ème circonscription	2	rue de la croix de l'Ecu, espace Nelson Mandela, salle des sports	BV0001
ESSÉ	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	19 Rue des artisans – salle communale	
ETRELLES	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	2	7, rue Hyacinthe Hévin	BV 0001
FEINS	RENNES	6ème circonscription	1	Mairie – 2 rue des Ecoles	
FERRÉ (LE)	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	Mairie - 23 rue de Bretagne	
FLEURIGNÉ	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	27 avenue de Bretagne	
FORGES-LA-FORÊT	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Mairie – 4 rue du Masse	
FOUGÈRES	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	2	Groupe scolaire Odile Gautry – 4 Place Lariboisière	BV 0001
			2	Ecole la Madeleine – 2 boulevard Edmond Roussin	
			1	Ecole maternelle Raoul II – 9 rue de Rillé	
			2	Couvent des Urbanistes - place des Urbanistes	
			2	Les Ateliers – 9 rue des Frères Dévéria	
			2	Ecole la Chattière – 6 rue Gué Maheu	
			2	Ecole des Bleuets – 41 avenue de Normandie	
			2	Groupe de la Forairie – 2 rue Lemoine de la Giraudais	
FRESNAIS (LA)	SAINT-MALO	7ème circonscription	3	rue de la Masse – Atelier du Marais	BV 0001
GAËL	RENNES	3ème circonscription	1	Mairie – 1 rue de la Libération	
			1	Salle du Bran – Le Bran	
GAHARD	RENNES	6ème circonscription	1	Salle Emeraude, 192 rue Jean Morin	
GENNES SUR SEICHE	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	1 allée de la Mairie	
GEVEZÉ	RENNES	3ème circonscription	5	Maison des familles	
				restaurant municipal- rue du vieux moulin	
				Salle polyvalente – L'ESCALE (2 bureaux de vote)	BV003
				Centre de loisirs-allée des sports	
GOSNÉ	RENNES	6ème circonscription	1	Mairie	bureau centralisateur
			1	Maison des Services	
GOUESNIÈRE (LA)	SAINT-MALO	7ème circonscription	2	Salle polyvalente - place Joseph Viel	BV 0001
GOVEN	REDON	4ème circonscription	3	Salle Multifonctions des Lavandières – Salle 1 des Lavandières	BV 0001
GRAND FOUGERAY	REDON	4ème circonscription	2	mairie, salle du conseil et des mariages, 1 place François Dollier	BV 0001
				Place de l'Europe	
GUERCHE DE BRETAGNE (LA)	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	3	Salle polyvalente – 11 rue de la Vannerie	BV 0001
			1	Mairie, Place Georges le Cornec (bureau n°1)	BV 0001

Commune	Arrondissement	Circonscription législative	Nbre de bureaux De vote	Localisation	BV centralisateur
GUICHEN	REDON	4ème circonscription	3	Grope scolaire Jean Charcot - rue du Commandant Charcot (bureaux n°2-3-6)	
			1	Groupe scolaire Les Callunes, 93 rue du général Leclerc (Bureau n°4)	
			1	Ecole Marcel Greff – rue de Louvain (bureau n°5)	
GUIGNEN	REDON	4ème circonscription	3	6 rue des Tilleuls	BV 0001
GUIPEL	RENNES	2ème circonscription	1	1 rue des Pontènes – Cantine municipale	
GUIPRY-MESSAC	REDON	4ème circonscription	2	Salle des Fêtes – 18 avenue du Port (bureaux n° 1 – 2)	
			1	Mairie annexe – 15 avenue du Port (bureau n° 3)	
			1	Salle Mariage Mairie – 2 rue Saint Abdon (bureau n° 4)	BV 0001
			2	Mairie – Salle annexe – 2 rue Saint Abdon	
HÉDÉ-BAZOUGES	SAINT-MALO	2ème circonscription	2	7 Place de la Mairie	BV 0001
				1 rue Jules Duval – Salle agora	
HERMITAGE (L')	RENNES	8ème circonscription	3	Salle Xavier Grall - rue Charcot	BV 0001
HIREL	SAINT-MALO	7ème circonscription	2	Salle Intergénérationelle, 36A rue de Alleux	BV0001
IFFENDIC	RENNES	3ème circonscription	4	boulevard Saint-Michel – Salle des fêtes	
LES IFFS	SAINT-MALO	3ème circonscription	1	3, place de la Mairie	
IRODOUER	RENNES	3ème circonscription	2	Mairie – 3 rue de la Mairie	BV 0001
JANZÉ	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	2	Salle des Halles – Place des Halles (bureaux n°1 et 2)	BV 0001
			3	Ecole "Le Chat Perché" - Parking Pierre et Marie Curie (bureau n°3-4-5)	
			3	Salle du Chêne Jaune - rue Paul Painlevé (bureaux n°6-7-8)	
JAVENÉ	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	2	Mairie – 2 place Saint-Martin	BV 0001
				Complexe culturel – 2 place Saint-Martin	
LAIGNELET	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	32 avenue du Maine	
LAILLÉ	RENNES	4ème circonscription	2	Mairie - rue de La Halte (bureaux n°1 et 2)	BV0001
			2	Point 21 - 21, rue du Point du Jour (bureau n°3 et 4)	
			1	Salle de l'archipel – 2 boulevard du commandant cousteau	
LALLEU	REDON	4ème circonscription	1	Mairie – 6 Rue des Hortensias	
LANDAVRAN	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	2 rue des Tilleuls	
LANDEAN	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	Mairie – 6 rue Victor Hugo	
LANDUJAN	RENNES	3ème circonscription	1	Mairie – 8 rue du Presbytère	
LANGAN	RENNES	3ème circonscription	1	Mairie – 12 rue de Romillé	
LANGON	REDON	4ème circonscription	1	Salle des Menhirs – 26 Grande Rue	
LANGOUET	RENNES	2ème circonscription	1	19, rue des Chênes	
LANRIGAN	SAINT-MALO	2ème circonscription	1	4 Le Frêne	
LASSY	REDON	4ème circonscription	1	Salle des fêtes Joseph Legendre– 12 rue de la Mairie	
LÉCOUSSE	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	4	Complexe Culturel – Rue Pierre de Coubertin	BV 0001
LIEURON	REDON	4ème circonscription	1	Salle de la Mairie - 5, rue des Forges	
LIFFRÉ	RENNES	2ème circonscription	8	Espace inter générations - 7, rue des Écoles	BV 0001
LILLEMER	SAINT-MALO	7ème circonscription	1	Salle annexe de la Mairie – Le Bourg	
LIVRÉ-SUR-CHANGEON	RENNES	2ème circonscription	2	Centre socio-culturel – 7 rue Jean Louis Guérin	BV 0001
LOHEAC	REDON	4ème circonscription	1	30 rue de la Poste	
LONGAULNAY	SAINT-MALO	3ème circonscription	1	Mairie	
LOROUX (LE)	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	27 rue des Portes de Bretagne	
LOURMAIS	SAINT-MALO	3ème circonscription	1	6 rue des Potiers	
LOUTEHEL	REDON	4ème circonscription	1	3 rue de la vigne – salle polyvalente	
LOUVIGNÉ DE BAIS	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	2	salle multifonctions « Intermède »,chemin des diligences	BV 0001
LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	3	19 rue Lariboisière	BV 0001
LUITRÉ-DOMPIERRE	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	Salle des Mariages – 14, rue de Normandie – Luitré	bureau centralisateur
			1	Salle de Réunion – 9, rue de la Mairie – Dompierre-du-Chemin	
MAEN ROCH	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	2	Hôtel de Ville – 1, place du Général de Gaulle – Saint-Brice en Cogles (bureaux n° 1 et 2)	BV 0001
			2	6 place de l' Eglise – salle polyvalente – Saint Etienne en Cogles (bureaux n° 3 et 4)	
MARCILLÉ-RAOUL	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	Mairie - 16, rue de la Mairie	
MARCILLÉ-ROBERT	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Mairie – 22 le Boulevard	
MARPIRÉ	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Mairie – 1 rue de la mairie	
MARTIGNÉ-FERCHAUD	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	2	Salle Sévigné - boulevard Saint-Thomas	BV 0001
MAXENT	RENNES	4ème circonscription	1	2, rue du Prélois (salle du conseil municipal)	
MECÉ	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Mairie – 3, place de la Mairie	
MÉDRÉAC	RENNES	3ème circonscription	1	Mairie place de la mairie	
MEILLAC	SAINT-MALO	3ème circonscription	2	Salle d'activité- rue de la Fontaine	
MELESSE	RENNES	6ème circonscription	6	Salle Sud Est de la salle polyvalente, 5 rue de Montreuil Bureau 1	BV 0001
				grand plateau de la salle polyvalente, 5 rue de Montreuil (bureaux 2 à 6)	
MELLÉ	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	Mairie – 4 place des marches de Bretagne	
MERNEL	REDON	4ème circonscription	1	Rue des Mottes – Salle Anowareth	
MESNIL-ROC'H	SAINT-MALO	3ème circonscription	2	1, place Ange Denis – Salle des Fêtes – Saint-Pierre-de-Plesguen	BV 0001
			1	4, place du Calvaire – salle de la chapelle	
			1	Le Bourg – Salle Communale – Tressé	
MEZIÈRE(LA)	RENNES	2ème circonscription	4	Centre de loisirs au 5 rue de la Flume	BV 0001
MÉZIÈRES SUR COUESNON	RENNES	6ème circonscription	1	Mairie – Place de la Mairie	
MINIAC MORVAN	SAINT-MALO	7ème circonscription	4	Espace Bel Air – 31 bis Rue du Général De Gaulle	BV 0001
MINIAC SOUS BÉCHEREL	RENNES	3ème circonscription	1	Mairie – Salle de la Mairie	
MINIHIC SUR RANCE (LE)	SAINT-MALO	7ème circonscription	2	Salle des fêtes Philippe de Dieuleveult- Place Thomas Bourcin	BV centralisateur
MONDEVERT	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Mairie – 17 rue de la Forêt	
MONTAUBAN DE BRETAGNE	RENNES	3ème circonscription	5	Salle Delisse, impasse Delisse(bureau n°1-2-3-4-5)	BV0001
			1	Salle Ti An Holl rue des forges Saint-M'Hervon (bureau n°6)	
MONTAUTOUR	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	1 rue de la mairie	
MONT DOL	SAINT-MALO	7ème circonscription	1	Salle des Fêtes Rémy Fontaine - 2, rue de la Mairie	
MONTERFIL	RENNES	4ème circonscription	1	Mairie - 6. rue de la Mairie	
MONTFORT SUR MEU	RENNES	3ème circonscription	1	Boulevard Villebois Mareuil - Salle du conseil municipal (bureau n°1 centralisateur)	BV 0001
			1	Boulevard Villebois Mareuil - Salle des Disous (bureau n°2)	
			2	Route de Saint-Meen – Salle du Confluent (bureau n°3-4)	
			2	salle Charlet, boulevard de l'Abbaye (bureau n°5-6)	
MONTGERMONT	RENNES	2ème circonscription	1	Mairie – Place Jane Beusnel	BV 0001
			2	Restaurant municipal – rue du Manoir	
MONTHAULT	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	Mairie – 6 rue des Ecoles	
MONTREUIL DES LANDES	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Mairie – 3 rue de Châtillon en Vendelais	
MONTREUIL-LE-GAST	RENNES	6ème circonscription	2	Salle polyvalente 8 rue de la Barbais	BV0001
MONTREUIL SOUS PÉROUSE	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Espace Albert Sauvée. 14 rue de Ribert	
MONTREUIL-SUR-ILLE	RENNES	6ème circonscription	2	Grande salle des sports. 12 A Rue du Clos Gérard	BV 0001

Commune	Arrondissement	Circonscription législative	Nbre de bureaux De vote	Localisation	BV centralisateur
MORDELLES	RENNES	8ème circonscription	6	ferme de la Biardais.route de chavagne (bureaux 1 et 2)	BV0001
				Restaurant municipal du Gretay - 85, av du Maréchal Leclerc	
				Mairie - 29, av du Maréchal Leclerc	
				Ecole primaire de la Chesnaye - rue de la Libération	
				Ecole maternelle de la Chesnaye - place P. de Coubertin	
MOUAZÉ	RENNES	6ème circonscription	1	2 rue du champ de foire – Salle communale	
MOULINS	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Médiathèque, 8 rue de la Métrie	
MOUSSÉ	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Salle municipale-12 la Chesnaie	
MOUTIERS	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	salle des associations, 1 place saint Martin	
MUEL	RENNES	3ème circonscription	1	13, rue de Brocéliande	
NOË-BLANCHE (LA)	REDON	4ème circonscription	1	Mairie, 6 Rue de la République	
NOUAYE (LA)	RENNES	3ème circonscription	1	11, rue du Plessis Blanc (Salle communale)	
NOUVOITOU	RENNES	5ème circonscription	2	Mairie – 8 Place de l'Eglise	BV 0001
			1	Salle le Tilleul – rue de Domloup	
NOYAL SOUS BAZOUGES	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	Mairie -11 Rue de la Cordonnerie	
NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE	RENNES	1ère circonscription	1	Mairie - 3, rue de la Mairie	BV 0001
			5	Rue de Vern – Espace Louis Texier	
NOYAL SUR VILAINE	RENNES	5ème circonscription	3	Salle des Lavandières (Bureaux n° 1 – 2 – 4)	
			2	Mairie (bureaux n° 3 et 5)	BV0003
ORGÈRES	RENNES	1ère circonscription	5	Hall des sports, rue des sports	BV 0001
PACÉ	RENNES	3ème circonscription	6	Mairie – 11 avenue Brizeux (bureau n° 1)	BV 0001
				Ecole Guy Gérard - Chemin de la Métairie (bureau n° 2)	
				Gymnase Louison Bobet - Chemin de la Métairie (bureau n° 3)	
				Groupe scolaire - Haut Chemin – 36 avenue Paul Serusier (burau n° 4)	
				Grange du Logis – 8 ter Chemin de la Métairie (bureau n° 5)	
				Collège Françoise Dolto – 53 avenue Le Brix (bureau n° 7)	
			2	Espace Le Goffic – 6 avenue le Goffic (bureaux n°6 et 8)	
PAIMPONT	RENNES	4ème circonscription	2	Salle de réception – Mairie	BV 0001
				Ecole Publique	
PANCÉ	REDON	4ème circonscription	1	3, rue du Tertre Gris	
PARCÉ	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	1 rue de la Bascule	
PARIGNÉ	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	Mairie - 23, rue de la Mairie	
PARTHENAY DE BRETAGNE	RENNES	3ème circonscription	1	Mairie – 2 rue Principale	
PERTRE (LE)	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	2	Salle des associations – 18 Rue d'Argentré	BV 0001
PETIT-FOUGERAY (LE)	REDON	4ème circonscription	1	6 rue des Planches	
PIPRIAC	REDON	4ème circonscription	3	Salle Albert Poulain – 36 rue de l'Avenir	BV 0001
PIRE-CHANCE	RENNES	5ème circonscription	1	Salle polyvalente – mairie – 8, rue de Vitré	BV 0001
			1	Salle d'animation – mairie – 8, rue de Vitré	
			1	Mairie annexe – 2, place Alexandre Bricet – CHANCE	
PLÉCHÂTEL	REDON	4ème circonscription	2	Restaurant scolaire - rue des Trois Soleils	BV 0001
			1	Rue de la chapelle – le Chatellier (annexe du restaurant scolaire)	
PLEINE-FOUGÈRES	SAINT-MALO	6ème circonscription	2	Restaurant municipal, 6 rue Villartay	BV 0001
PLÉLAN-LE-GRAND	RENNES	4ème circonscription	2	3 bis rue de la Chèze (Bureaux n° 1 et 4)	BV 0001
			1	3 bis rue de la Forêt	
			1	Ancienne école publique "le Thélin"	
PLERGUER	SAINT-MALO	7ème circonscription	3	Espace de la Cerisaie – 2 rue de la Cerisaie	BV 0001
PLESDER	SAINT-MALO	3ème circonscription	1	2, place de l'Érable	
PLEUGUENEUC	SAINT-MALO	3ème circonscription	1	2, place de la Mairie	
PLEUMELEUC	RENNES	3ème circonscription	3	Mairie - salle du conseil municipal – 14 rue de Rennes (bureau n°1)	BV 0001
				Salle calisson – salle polyvalente – 12 rue de Rennes (bureau n°2)	
				Salle cachou – Salle polyvalente – 12 rue de Rennes (bureau n°3)	
PLEURTUIT	SAINT-MALO	7ème circonscription	7	Espace Delta - rue Ransbach-Baumbach	BV 0001
POCÉ LES BOIS	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	26 rue du Petit Morin	
POILLEY	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	salle communale , rue du mont saint michel	
POLIGNÉ	REDON	4ème circonscription	1	2 rue du Tertre Gris	
LES PORTES DU COGLAIS	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	1, rue Saint-Melaine – Mairie de Montours (bureau n° 1)	BV 0001
			1	Mairie – 2, rue du Clos aux Moines La Selle en Cogles (Bureau n° 2)	
			1	7 rue Saint-Jean - Mairie de Cogles (bureau n° 3)	
PRINCÉ	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	11 rue de la Mairie	
PONT-PÉAN	RENNES	1ère circonscription	4	Complexe sportif « Jacques Gourdais », allée des écoles	BV 0001
QUÉBRIAC	SAINT-MALO	2ème circonscription	2	17 rue de la Liberté – salle polyvalente	BV 0001
QUÉDILLAC	RENNES	3ème circonscription	1	Rue de la Plante – salle de réunion	
RANNÉE	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Mairie – 4 avenue de l'Ardenne	
REDON	REDON	4ème circonscription	6	Mairie – (bureau centralisateur)	BV 0001
				Château du Parc Anger – Salle d'animation de la médiathèque	
				Ecole Henri Matisse - 1 rue du Dr Lagrée	
				Maison des associations – 10 rue Gaston Sébilleau	
				Maison des associations – 10 rue Gaston Sébilleau	
				Ecole Jacques Prévert – 5 rue Auguste Régent	
RENAC	REDON	4ème circonscription	1	35 rue du Colonel du Halgouët	
RENNES (108 bureaux)	RENNES	1ère circonscription	4	Groupe Scolaire CHATEAUGIRON-LANDRY 111 bis rue de Chateaugiron (bureaux : 251 – 252 – 253 – 254)	
			4	Groupe Scolaire CARLE BAHON – 5 rue Francisco Ferrer (bureaux : 311 – 312 – 313 – 314)	bureau centralisateur n°311
			4	Groupe Scolaire LA POTERIE – 167 rue de Vern (bureaux 321 – 322 – 323 – 324)	
			4	Groupe Scolaire EUGENE GUILLEVIC – 4 Chemin du Landrel (bureaux : 331 – 332 – 333 – 334)	
			4	Gymnase Portugal – 15 Boulevard du Portugal (bureaux 341 – 342 – 343 – 344)	
			2	Groupe Scolaire OSCAR LEROUX- 3 Bd Gaëtan Hervé (bureaux 351 – 352)	
			4	Groupe Scolaire VILLENEUVE – 38 rue Ginguené (bureaux : 441 – 442 – 443 – 444)	
			5	Gymnase ALBERT DE MUN – rue Albert de Mun (bureaux : 451 – 452 – 453 – 454 – 455)	
			6	Groupe Scolaire JACQUES PREVERT – 40 Bd Albert 1er (bureaux : 521 – 522 – 523 – 524 – 525 – 526)	
			2	Groupe Scolaire DES CLOTEAUX – 56 avenue de Bréquigny (bureaux : 531 – 532)	

Commune	Arrondissement	Circonscription législative	Nbre de bureaux De vote	Localisation	BV centralisateur
		2ème circonscription	2	Groupe Scolaire des GANTELLES, 1 rue d'Erlangen (bureaux : 141 – 142)	
			6	Groupe Scolaire TREGAIN – Rue de Trégain (bureaux : 151 – 152 – 153 – 154 – 155 - 156)	
			2	Groupe Scolaire DUCHESSE ANNE 3 Bd de la Duchesse Anne (bureaux : 221 – 222)	
			3	Gymnase Marcel Pagnol – 22 Rue de Bellevue (bureaux : 231 – 232 – 233)	
			3	Gymnase JEAN ROSTAND– rue Doyen Albert Bouzat (bureaux : 241 -242 – 243)	
			1	Hôtel de ville, place de la mairie(bureau 911)	
RENNES (108 bureaux)	RENNES	2ème circonscription	2	Gymnase CDT BOUGOUIN – 10 rue Alphonse Guérin (bureaux : 261 - 262)	
RENNES(108 bureaux)	RENNES	3ème circonscription	5	Groupe Scolaire JEAN MOULIN – 6 & 8 rue de Bourgogne (bureaux : 621 – 622 – 623 – 624 – 625)	
		8ème circonscription	4	Collège ECHANGE – 30 rue de Dinan (bureaux : 111 – 112 – 113 – 114)	bureau centralisateur général n°111
			3	Groupe Scolaire JOSEPH LOTTE – rue Joseph Lotte (bureaux : 121 – 122 – 123)	
			5	Groupe Scolaire Jules ISAAC – rue du Morbihan (bureaux : 131 – 132 – 133 – 134 – 135)	
			4	Cité Internationale PAUL RICOEUR Place Paul Ricoeur (bureaux : 211 – 212 – 213 – 214)	bureau centralisateur n°211
			4	Groupe Scolaire LIBERTE – 10 Bd de la Liberté (bureaux : 411 – 412 – 413 – 414)	bureau centralisateur n°411
			2	Groupe Scolaire COLOMBIER – 9 rue Docteur Francis Joly (bureaux : 421 – 422)	
			5	Groupe Scolaire LOUISE MICHEL – 15 rue Thiers (bureaux : 431 – 432 – 433 – 434- 435)	
			3	Groupe Scolaire MOULIN DU COMTE – 101 rue de Lorient (bureaux : 511 – 512 – 513)	bureau centralisateur n°511
			6	Gymnase LESSEPS, 18, rue Ferdinand de Lesseps (bureaux : 541 – 542 – 543 – 544 – 545 – 546)	
			6	Groupe Scolaire d'ILLE – 12 Bd de Verdun (bureaux : 611 – 612 – 613 – 614 – 615 – 616)	bureau centralisateur n°611
			3	Groupe Scolaire SONIA DELAUNAY – 6 rue Marie Dorval (bureaux : 631 – 632 – 633)	
RETIERS	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	3	2 Rue Victor Hugo	BV 0001
RHEU (LE)	RENNES	8ème circonscription	7	Salles de sport COSEC 1 et 2, avenue de la Bouvardière	BV 0001
RICHARDAIS (LA)	SAINT-MALO	7ème circonscription	2	Mairie – 1, place de la République	BV 0001
RIMOU	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	1 rue de la République	
RIVES-DU-COUESNON	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	Mairie de Saint-Jean-sur-Couesnon – 4, rue Nationale	BV 0001
			1	Mairie de Saint-Georges-de-Chesne – 1, place de la Mairie	
			1	Mairie de Saint-Marc-sur-Couesnon – 1, rue de la Mairie	
			1	Mairie de Vendel – 9, rue de la Mairie	
ROMAGNÉ	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	2	Mairie - 17 rue Nationale	BV 0001
				Atrium – rue de l'Atrium	
ROMAZY	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	1, rue Anne René Thébault	
ROMILLÉ	RENNES	3ème circonscription	1	Mairie, Place de la Mairie (bureau n°1)	BV0001
			1	Maison des associations, place des Frères Aubert (bureau n°2 et 3)	
			1	salle « la mosaique», 7 bis Rue de la Chauvrais (bureau n°4)	
ROZ LANDRIEUX	SAINT-MALO	7ème circonscription	1	4 rue de la Mairie	
ROZ-SUR-COUESNON	SAINT-MALO	6ème circonscription	1	Mairie – 10 rue du Belvédère	
SAINS	SAINT-MALO	6ème circonscription	1	Salle polyvalente, 14 bis rue du haut Fresne	
SAINTE ANNE SUR VILAINE	REDON	4ème circonscription	1	Mairie – 1 Place de l'Eglise	
SAINT ARMEL	RENNES	5ème circonscription	2	Salle de la cantine - 14Bis, rue de la Mairie	BV 0001
				Salle de la garderie - 14Bis, rue de la Mairie	
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNÉ	RENNES	6ème circonscription	3	7 rue de Chasné – Salle Bon Secours	BV 0001
SAINT-AUBIN DES LANDES	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	2 rue de la Mairie	
SAINT-AUBIN DU CORMIER	RENNES	6ème circonscription	2	Salle du Parc, 15 Rue Leclerc (bureau n°1 et 2)	BV 0001
			1	Salle des Halles, place de la Mairie (bureau n°3)	
SAINT-BENOÎT-DES-ONDES	SAINT-MALO	7ème circonscription	1	Mairie – 19, rue du Bord de Mer	
SAINT-BRIAC SUR MER	SAINT-MALO	7ème circonscription	3	Mairie annexe – Ancien Presbytère – 1er étage	BV 0001
				Mairie annexe – Ancien Presbytère – 2eme étage	
				Mairie annexe – Ancien Presbytère – 3eme étage	
SAINT BRIEUC DES IFFS	SAINT-MALO	3ème circonscription	1	Mairie – 7 rue du lin et du chanvre	
SAINT-BROLADRE	SAINT-MALO	6ème circonscription	1	Salle communale -Place Neuenkirchen	
SAINT CHRISTOPHE DES BOIS	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	salle polyvalente, rue du bocage	
SAINT CHRISTOPHE DE VALAINS	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	Salle associative, 1 place du Bourrelier	
SAINTE-COLOMBE	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Mairie – Place Pierre et Marie Curie	
SAINT-COULOMB	SAINT-MALO	7ème circonscription	3	Rue du lac	BV 0001
SAINT-DIDIER	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	12 Place de l'église	
SAINT-DOMINEUC	SAINT-MALO	3ème circonscription	2	Espace Culturel le Grand Clos – 16 A rue Chateaubriand	BV 0001
SAINT-ERBLON	RENNES	1ère circonscription	3	1 Avenue de la Mare Guesclin	BV 0001
SAINT-GANTON	REDON	4ème circonscription	1	Salle polyvalente de la Belle Alouette – 22 la Belle Alouette	
SAINT-GEORGES-DE-GRÉHAIGNE	SAINT-MALO	6ème circonscription	1	Le bourg	
SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	2	Salle les Ajoncs d'Or – lieu dit « Les Ajoncs d'Or »	BV 0001
SAINT GERMAIN DU PINEL	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	1 Rue de la Mairie	
SAINT GERMAIN EN COGLES	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	2	1 Place de la Mairie – Mairie	BV 0001
SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE	RENNES	6ème circonscription	1	Place de la Mairie	
SAINT-GILLES	RENNES	8ème circonscription	2	Mairie – 4 rue du Centre	BV 0001
			2	Salle multi-usages – 4 rue du Centre	

Commune	Arrondissement	Circonscription législative	Nbre de bureaux De vote	Localisation	BV centralisateur
SAINT GONDRAN	RENNES	2ème circonscription	1	Mairie – 63, rue de la Touche Mulon	
SAINT GONLAY	RENNES	3ème circonscription	1	Rue Parc de la Pentière	
SAINT GRÉGOIRE	RENNES	2ème circonscription	1	Hôtel de Ville - rue Chateaubriand (bureau n°1)	BV 0001
			1	Espace Châteaubriand - rue Châteaubriand (bureau n°2)	
			3	Complexe sportif Le Cosec - rue Paul-Emile Victor (bureau n°3-4-7)	
			2	Les Jardins de l'Ille - rue Abbé Filaux (bureau n°5-8)	
			3	Complexe sportif La Ricoquais - Bd du Champ Dague (bureau n°6-9-10)	
SAINT GUINOUX	SAINT-MALO	7ème circonscription	1	Salle polyvalente – rue du Stade	
SAINT HILAIRE DES LANDES	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	pôle des Landes, rue de la ruée	
SAINT-JACQUES DE LA LANDE	RENNES	8ème circonscription	1	Mairie – 1 rue François Mitterrand (bureau centralisateur) (n° 1)	BV 0001
			2	EPI Condorcet – 9 rue André Malraux (Bureaux n° 2 et 3)	
			1	Ecole Gabriel Péri – 2 allée Pauline Kergomard (n°4)	
			2	Gymnase de la Croix Verte – 61 rue de la Pilate (Bureaux n° 5 et 6)	
			2	Ecole Eugène Pottier - 36, bd Eugène Pottier (BV 7 et 8)	
SAINT JEAN SUR VILAINE	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	9 rue de Rennes	
SAINT-JOUAN-DES-GUÉRETS	SAINT-MALO	7ème circonscription	2	Place Léo Lagrange	BV 0001
SAINT-JUST	REDON	4ème circonscription	1	Mairie – 1, rue Abbé Corbe	
SAINT-LÉGER-DES-PRÉS	SAINT-MALO	3ème circonscription	1	11 rue du Marais	
SAINT LUNAIRE	SAINT-MALO	7ème circonscription	3	rue de la Saudrais	BV 0001
SAINT-MALO (45 Bureaux de vote)	SAINT-MALO	7ème circonscription	3	Salle de quartier de Rocabey– 7 rue Jules Ferry (bureaux n° 1 – 2 – 3)	
			1	Maison de la Famille – Place Anne de Bretagne (bureau n° 4)	
			2	Ecole publique Intra-Muros – Rue Saint-Sauveur (bureaux 5-6)	
			2	Espace Bougainville – 12 Bis, rue du Grand Passage (bureaux n° 7-8)	
			1	Club House – 22 avenue de Marville (bureau n° 9)	
			3	Groupe scolaire de Courtoisville - 48, avenue du 47ème R.I. (bureaux n° 10-11-12)	
			1	Maison de quartier de l'Espérance – rue Félicité Renault (bureau n° 13)	
			9	Salle omnisports Panier Fleuri – rue de Bonneville (bureaux n° 14 –15–16 –17– 18-19-20-21-22)	BV 0001
			2	Maison de quartier Théophile Briant – Allée de la Goëlette (bureaux n° 23 – 24)	
			2	Maison de quartier de Rothéneuf – rue David Mac Donald Stewart (bureaux n° 25 et 26)	
			3	Espace Bouvet– Place Bouvet (bureaux n°27 – 28-29)	
			1	Salle du port de plaisance – quai des bas sablons (bureau n° 30)	
			1	Groupe scolaire de la Nation – 35 rue de la Nation (bureau n° 31)	
			1	Maison de quartier de la Guymauvière – rue des Bleuets (bureau n° 32)	
			4	Groupe scolaire de Bellevue – rue Descartes (bureaux n° 33-34-35-36)	
			3	Maison de quartier de la Madeleine – Avenue des Comptoirs (bureaux n° 37-38-39)	
			2	Gymnase de la Gentillerie – Boulevard du Rosais (bureaux n°40 – 41)	
			2	Maison de quartier du Grand Domaine – Rue d'Achille (bureaux n° 42-43)	
			2	Maison de quartier de Château-Malo – 5 rue Paul Cézanne (bureaux n° 44– 45)	
SAINT-MALO-DE-PHILY	REDON	4ème circonscription	1	1, place de l'Eglise	
SAINT MALON SUR MEL	RENNES	3ème circonscription	1	Mairie	
SAINT-MARCAN	SAINT-MALO	6ème circonscription	1	Mairie – 6 le bourg	
SAINT MARC LE BLANC	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	Mairie – 1 place de la Mairie	
			1	salle associative de Baillé, 7 place saint-Martin	
SAINTE-MARIE	REDON	4ème circonscription	2	1 rue Mathurin Poirier	BV 0001
SAINT MAUGAN	RENNES	3ème circonscription	1	Salle multifonctions "Bel Air"	
SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE	RENNES	6ème circonscription	1	Salle Jacques-Jérôme Fontaine, 2 rue de la mairie	
SAINT-MEEN LE GRAND	RENNES	3ème circonscription	3	Centre Théodore Botrel – Rue du Révérend Père Janvier	BV 0001
SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES	SAINT-MALO	7ème circonscription	3	Mairie	BV 0001
SAINT M'HERVÉ	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Salle Saint Eloi-place de l'Eglise	
SAINT ONEN LA CHAPELLE	RENNES	3ème circonscription	1	Place de la Mairie	
SAINT OUEN DES ALLEUX	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	14 rue du Sous Bois	
SAINT-PÉRAN	RENNES	4ème circonscription	1	6, rue de la Mairie	
SAINT-PÈRE MARC EN POULET	SAINT-MALO	7ème circonscription	2	Salle Polyvalente – 25 rue Vauban	BV 0001
SAINT PERN	RENNES	3ème circonscription	1	Mairie - 3, rue de la Mairie	
SAINT RÉMY DU PLAIN	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	Mairie – 1 rue de l'église	
SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	Mairie	
SAINT SEGLIN	REDON	4ème circonscription	1	Salle de la Mairie	
SAINT SENOUX	REDON	4ème circonscription	2	3 rue des Cercliers	BV 0001
SAINT SULIAC	SAINT-MALO	7ème circonscription	1	Mairie – La Ruette Guitton	
SAINT-SULPICE-LA-FORÊT	RENNES	2ème circonscription	1	Ecole, 5 route de Saint-Denis	
SAINT SULPICE DES LANDES	REDON	4ème circonscription	1	Salle de la Grée (attenante à la Mairie) – 1 rue de la Mairie	
SAINT SYMPHORIEN	RENNES	2ème circonscription	1	6 rue d'Armorique	
SAINT-THUAL	SAINT-MALO	3ème circonscription	1	Salle polyvalente - 14 rue de Tourdelin	
SAINT-THURIAL	RENNES	4ème circonscription	2	9 rue du Schiste violet n° 1	BV 0001
				7 rue du Schiste Violet n° 2	
SAINT-UNIAC	RENNES	3ème circonscription	1	Salle polyvalente, rue de Brocéliande	
SAULNIÈRES	REDON	4ème circonscription	1	29, rue Saint-Martin	
SEL-DE-BRETAGNE (LE)	REDON	4ème circonscription	1	Mairie - 1, rue Chateaubriand	
SELLE EN LUITRÉ (LA)	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	Salle Brocéliande - 23 Le bourg	
SELLE GUERCHAISE (LA)	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Mairie – 9 rue de l'Abbé François Lizé	
SENS-DE-BRETAGNE	RENNES	6ème circonscription	2	9, place de la Mairie	BV 0001
				7, place de la Mairie	
SENS-DE-BRETAGNE	RENNES	6ème circonscription	1	13 rue des ruelles	
SERVON SUR VILAINE	RENNES	5ème circonscription	4	Mairie – rue Théodore Gaudiche	BV 0001
SIXT-SUR-AFF	REDON	4ème circonscription	2	Salle des Mariages - 2, rue Onffroy de la Rosière	BV 0001
				Salle de Conseil - 2, rue Onffroy de la Rosière	
SOUGÉAL	SAINT-MALO	6ème circonscription	1	Salle polyvalente	
TAILLIS	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Mairie – 19 rue de l'église	
TALENSAC	RENNES	3ème circonscription	1	École publique du Chat Perché	BV0001
			1	Centre de loisirs, 1 rue de Montfort	

Commune	Arrondissement	Circonscription législative	Nbre de bureaux De vote	Localisation	BV centralisateur
TEILLAY	REDON	4ème circonscription	1	Mairie – Placis de Bussy Chardonney	
THEIL-DE-BRETAGNE (LE)	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Salle communale - Place de l'église	
THORIGNÉ-FOUILLARD	RENNES	2ème circonscription	8	Salle de la vigne– rue des Moulins (bureaux n° 1 à 8)	BV 0001
THOURIE	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Mairie - 1, place de l'Église	
TIERCENT (LE)	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	Mairie – Le Bourg	
TINTÉNIAC	SAINT-MALO	3ème circonscription	3	3 Place Ille et Donac -salle polyvalente	BV 0001
TORCÉ	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	5, rue de la Mairie	
TRANS-LA-FORÊT	SAINT-MALO	6ème circonscription	1	19, rue de la Mairie	
TREFFENDEL	RENNES	4ème circonscription	1	23, rue de Haute Bretagne	
TRÉMEHEUC	SAINT-MALO	3ème circonscription	1	rue du Taillis	
TRESBOEUF	REDON	4ème circonscription	1	7 rue des Merisiers	
TRÉVERIEN	SAINT-MALO	3ème circonscription	1	Mairie – 10 rue de la forge	
TRIMER	SAINT-MALO	3ème circonscription	1	11 rue de la Mairie	
TRONCHET (LE)	SAINT-MALO	7ème circonscription	1	Le Baillage	
VAL-COUESNON	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	Cercle antrainais– 5.rue de Fougères – Antrain (bureau n°1)	
			1	Mairie annexe – 5, rue du Docteur Bertin – Tremblay (bureau n°2)	
			1	Mairie annexe– 11. rue de la Quintaine – La Fontenelle (bureau n°3)	
			1	Espace associatif-14, rue d'Antrain – Saint-Ouen-la-Rouërie (bureau n°4)	
VAL D'ANAST	REDON	4ème circonscription	2	Salle de Rotz – 10 rue de Rotz (bureaux 1 et 2)	BV 0001
			1	Salle de la Mairie – Le Bourg – Campel (bureau 3)	
VAL D'IZÉ	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	2	Mairie – Place Jean Poirier	BV 0001
				École Lucie Aubrac – Place Pierre Poupard	
VERGÉAL	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Salle de la mairie, 9 rue de la Mairie	
VERGER (LE)	RENNES	3ème circonscription	1	Mairie - 6, route de Talensac	
VERN SUR SEICHE	RENNES	1ère circonscription	6	Mairie – Salle du Conseil Municipal	BV 0001
				Salle familiale de la Chalotais – avenue de la Chalotais	
				Salle du Grand Bé – école élémentaire Noël du Fail – rue Guillotin de Corson	
				Maison des Jeunes « la Passerelle » - Chemin des Marais	
				Salle polyvalente – école maternelle la Chalotais – allée de la Chalotais	
				Ferme de Solidor – avenue de Solidor	
VEZIN LE COQUET	RENNES	8ème circonscription	4	8, rue de Rennes	BV 0001
VIEUX-VIEL	SAINT-MALO	6ème circonscription	1	Le Bourg – Salle des Fêtes	
VIEUX-VY-SUR-COUESNON	RENNES	6ème circonscription	1	Mairie - 12, rue Zacharie Roussin	
VIGNOC	RENNES	2ème circonscription	2	Salle multisports – 18 rue des Ecoles	BV 0001
				Groupe scolaire élémentaire – 18 rue des Ecoles	
VILLAMÉE	FOUGERES-VITRE	6ème circonscription	1	Mairie - 4 avenue des Portes de Bretagne	
VILLE ES NONAIS (LA)	SAINT-MALO	7ème circonscription	1	Espace socio-culturel	
VISSEICHE	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	1	Mairie	
VITRÉ	FOUGERES-VITRE	5ème circonscription	2	Halle du Temple – 39 bis rue Notre Dame (bureaux n° 1 et 14)	
			1	Centre culturel - 6. rue de Verdun n° 2	BV0002
			1	École Jean Guéhenno - 26 avenue Le Gonidec de Traissan n° 3	
			1	Résidence de la Trémoille - 4 Jardins de la Trémoille n° 4	
			1	Salle du Mée - 89 bd des Rochers n° 5	
			3	Parc des expositions – chemin du Feil (bureaux n° 6 – 7 et 11)	
			2	École de la "Hodeyère" – 7 allée de la Hodeyère (n° 8 et 12)	
			1	Mille-Club des Chênes - rond-point des Chênes (n° 9)	
			1	Maison de quartier Maison Rouge – allée du Mail (n° 10)	
			1	Ecole du Château – 1 place du Château (n° 13)	
VIVIER SUR MER (LE)	SAINT-MALO	7ème circonscription	1	Mairie	
	Nombre total de bureaux de vote		906		

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

35-2021-12-07-00021

Arrêté modificatif 2021-48 portant implantation des bureaux de vote dans les communes du département 35

PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°2021-48 du 02 décembre 2021
portant implantation des
bureaux de vote dans les communes
du département d'Ille-et-Vilaine

Le préfet de la région Bretagne
préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu le code électoral, notamment l'article R. 40 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2021 relatif à l'implantation des bureaux de vote dans les communes du département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu la demande de modification de la localisation du bureau de vote présentée par le maire de la commune de Bréal-sous-Montfort.

Sur proposition du Secrétaire Général ;

ARRETE

Article 1 : Le tableau fixant le nombre et la localisation des bureaux de vote dans les communes du département d'Ille-et-Vilaine annexé à l'arrêté du 25 novembre 2021 susvisé est remplacé par le tableau ci-annexé.

Article 2: Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, les Sous-Préfets de Fougères-Vitré, Redon et Saint-Malo et les Maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairies et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes le 07 DEC. 2021

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Ludovic GUILLAUME

Délais et voies de recours

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Rennes. Le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par l'application Télérecours accessible par le site https://www.telerecours.fr . Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet)

Tél : 0821 80 30 35
www.ille-et-vilaine.gouv.fr
DCTC/BC
3 avenue de la Préfecture, 35026 Rennes Cedex 9

Sous-Préfecture de Fougères-Vitré

35-2021-12-27-00008

Arrêté modificatif portant autorisation de port d'armes de catégorie B et D pour un agnet de police municipale de la ville de Dinard M

PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ modificatif portant autorisation de port d'armes de catégorie B et D pour un agent de police municipale de la ville de Dinard

Le préfet de la région Bretagne préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2016-1616 du 28 novembre 2016 modifié, relatif aux conventions locales de sûreté des transports collectifs et aux conditions d'armement des agents de police municipale, des gardes champêtres et des agents des services internes de sécurité de la SNCF et de la RATP ;

Vu le décret n° 2020-754 du 19 juin 2020 prorogeant certaines situations transitoires et procédures affectées par la propagation de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2021 donnant délégation de signature à M. Didier DORÉ, sous-préfet de Fougères-Vitré ;

Vu l'arrêté portant autorisation de port d'armes de catégorie B et D établi en faveur de M. Alan ALSTERS, par la préfète d'Ille-et-Vilaine en date du 18 avril 2019 ;

Considérant que le décret n° 2016-1616 du 28 novembre 2016 modifié, prévoyait un dispositif transitoire pour les autorisations existantes à la date du 1er juillet 2017, dont les bénéficiaires n'avaient jusque-là pas suivi de formation au maniement de ces armes de catégorie D2a ;

Considérant que l'article 13 de ce décret disposait que l'autorisation de port d'arme précitée, délivrée aux agents de police municipale avant le 1er juillet 2017 demeurait valable jusqu'à ce que les agents aient suivi la formation mentionnée au deuxième alinéa de l'article R. 511-19 du même code, au plus tard le 1er avril 2021 ;

Considérant que M. Alan ALSTERS avait été autorisé par arrêté préfectoral à porter des armes de catégorie D avant la parution du décret n° 2016-1616 du 28 novembre 2016 modifié ;

Considérant que M. Alan ALSTERS n'a pas suivi la formation préalable à l'armement de catégorie D2a (bâton) avant le 1er avril 2021 ;

Considérant que le port d'armes de catégorie B8 (bombe lacrymogène d'une capacité supérieure à 100 ml), a été accordée sous réserve que l'intéressé se conforme aux obligations mentionnées à l'article 4 de l'arrêté du 18 avril 2019, à savoir suivre la formation préalable à l'armement, conformément à l'article R.511-21 du code de la sécurité intérieure ;

Tél 02 99 94 56 00
www.ille-et-vilaine.gouv.fr
9 avenue François Mitterrand, 35 300 FOUGÈRES

Considérant que ces absences de formation rendent l'autorisation de port d'armes de catégorie B8 et D2a caduques,

Arrête

Article 1er : L'arrêté du 18 avril 2019 susvisé est ainsi modifié :
I. A l'article 1er, les mots « arme de catégorie B8 : générateur d'aérosol incapacitant ou lacrymogène de contenance 300 ml » et « arme de catégorie D2a : bâton de défense ou tonfa télescopique » sont supprimés.
II. L'article 4 est supprimé.

Article 2 : Toutes les autres dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 18 avril 2019 restent inchangées.

Article 3 : Le sous-préfet de l'arrondissement de Fougères-Vitré et le maire de Dinard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Fougères, le 27 décembre 2021.

Pour le préfet, et par délégation,
le sous-préfet de Fougères-Vitré

Didier DORÉ

Dans les deux mois à compter de la signature de cette décision, les recours suivants peuvent être introduits :
– Un recours gracieux, adressé à la préfecture d'Ille-et-Vilaine – 3 avenue de la préfecture – 35000 Rennes
– Un recours hiérarchique, adressé à : M. le Ministre de l'Intérieur – direction des libertés publiques et des affaires juridiques – 11 rue des Saussaies – 75800 Paris cedex 08
– Un recours contentieux, adressé au Tribunal Administratif de Rennes – hôtel de Bizien – 3 contour de la Motte – 35044 Rennes cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Sous-Préfecture de Fougères-Vitré

35-2021-12-27-00009

Arrêté modificatif portant autorisation de port d'armes de catégorie B et D pour un agnet de police municipale de la ville de Dinard M

PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ modificatif portant autorisation de port d'armes de catégorie B et D pour un agent de police municipale de la ville de Dinard

Le préfet de la région Bretagne préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2016-1616 du 28 novembre 2016 modifié, relatif aux conventions locales de sûreté des transports collectifs et aux conditions d'armement des agents de police municipale, des gardes champêtres et des agents des services internes de sécurité de la SNCF et de la RATP ;

Vu le décret n° 2020-754 du 19 juin 2020 prorogeant certaines situations transitoires et procédures affectées par la propagation de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2021 donnant délégation de signature à M. Didier DORÉ, sous-préfet de Fougères-Vitré ;

Vu l'arrêté portant autorisation de port d'armes de catégorie B et D établi en faveur de M. Franck RIBANNEAU, par la préfète d'Ille-et-Vilaine en date du 18 avril 2019 ;

Considérant que le décret n° 2016-1616 du 28 novembre 2016 modifié, prévoyait un dispositif transitoire pour les autorisations existantes à la date du 1er juillet 2017, dont les bénéficiaires n'avaient jusque-là pas suivi de formation au maniement de ces armes de catégorie D2a ;

Considérant que l'article 13 de ce décret disposait que l'autorisation de port d'arme précitée, délivrée aux agents de police municipale avant le 1er juillet 2017 demeurait valable jusqu'à ce que les agents aient suivi la formation mentionnée au deuxième alinéa de l'article R. 511-19 du même code, au plus tard le 1er avril 2021 ;

Considérant que M. Franck RIBANNEAU avait été autorisé par arrêté préfectoral à porter des armes de catégorie D avant la parution du décret n° 2016-1616 du 28 novembre 2016 modifié ;

Considérant que M. Franck RIBANNEAU n'a pas suivi la formation préalable à l'armement de catégorie D2a (bâton) avant le 1er avril 2021 ;

Considérant que le port d'armes de catégorie B8 (bombe lacrymogène d'une capacité supérieure à 100 ml), a été accordée sous réserve que l'intéressé se conforme aux obligations mentionnées à l'article 4 de l'arrêté du 18 avril 2019, à savoir suivre la formation préalable à l'armement, conformément à l'article R.511-21 du code de la sécurité intérieure ;

Tél 02 99 94 56 00
www.ille-et-vilaine.gouv.fr
9 avenue François Mitterrand, 35 300 FOUGÈRES

Considérant que ces absences de formation rendent l'autorisation de port d'armes de catégorie B8 et D2a caduques,

Arrête

Article 1er : L'arrêté du 18 avril 2019 susvisé est ainsi modifié :
I. A l'article 1er, les mots « arme de catégorie B8 : générateur d'aérosol incapacitant ou lacrymogène de contenance 300 ml » et « arme de catégorie D2a : bâton de défense ou tonfa télescopique » sont supprimés.
II. L'article 4 est supprimé.

Article 2 : Toutes les autres dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 18 avril 2019 restent inchangées.

Article 3 : Le sous-préfet de l'arrondissement de Fougères-Vitré et le maire de Dinard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Fougères, le 27 décembre 2021.

Pour le préfet, et par délégation,
le sous-préfet de Fougères-Vitré

Didier DORÉ

Dans les deux mois à compter de la signature de cette décision, les recours suivants peuvent être introduits :
– Un recours gracieux, adressé à la préfecture d'Ille-et-Vilaine – 3 avenue de la préfecture – 35000 Rennes
– Un recours hiérarchique, adressé à : M. le Ministre de l'Intérieur – direction des libertés publiques et des affaires juridiques – 11 rue des Saussaies – 75800 Paris cedex 08
– Un recours contentieux, adressé au Tribunal Administratif de Rennes – hôtel de Bizien – 3 contour de la Motte – 35044 Rennes cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Sous-Préfecture de Fougères-Vitré

35-2021-12-27-00010

Arrêté modificatif portant autorisation de port d'armes de catégorie B et D pour un agnet de police municipale de la ville de Dinard Mme TRIBALET

PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ modificatif portant autorisation de port d'armes de catégorie B et D pour un agent de police municipale de la ville de Dinard

Le préfet de la région Bretagne préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2016-1616 du 28 novembre 2016 modifié, relatif aux conventions locales de sûreté des transports collectifs et aux conditions d'armement des agents de police municipale, des gardes champêtres et des agents des services internes de sécurité de la SNCF et de la RATP ;

Vu le décret n° 2020-754 du 19 juin 2020 prorogeant certaines situations transitoires et procédures affectées par la propagation de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2021 donnant délégation de signature à M. Didier DORÉ, sous-préfet de Fougères-Vitré ;

Vu l'arrêté portant autorisation de port d'armes de catégorie B et D établi en faveur de Mme Mathilde TRIBALET, par la préfète d'Ille-et-Vilaine en date du 18 avril 2019 ;

Considérant que le décret n° 2016-1616 du 28 novembre 2016 modifié, prévoyait un dispositif transitoire pour les autorisations existantes à la date du 1er juillet 2017, dont les bénéficiaires n'avaient jusque-là pas suivi de formation au maniement de ces armes de catégorie D2a ;

Considérant que l'article 13 de ce décret disposait que l'autorisation de port d'arme précitée, délivrée aux agents de police municipale avant le 1er juillet 2017 demeurait valable jusqu'à ce que les agents aient suivi la formation mentionnée au deuxième alinéa de l'article R. 511-19 du même code, au plus tard le 1er avril 2021 ;

Considérant que Mme Mathilde TRIBALET avait été autorisée par arrêté préfectoral à porter des armes de catégorie D avant la parution du décret n° 2016-1616 du 28 novembre 2016 modifié ;

Considérant que Mme Mathilde TRIBALET n'a pas suivi la formation préalable à l'armement de catégorie D2a (bâton) avant le 1er avril 2021 ;

Considérant que le port d'armes de catégorie B8 (bombe lacrymogène d'une capacité supérieure à 100 ml), a été accordée sous réserve que l'intéressé se conforme aux obligations mentionnées à l'article 4 de l'arrêté du 18 avril 2019, à savoir suivre la formation préalable à l'armement, conformément à l'article R.511-21 du code de la sécurité intérieure ;

Tél. 02 99 94 56 00
www.ille-et-vilaine.gouv.fr
9 avenue François Mitterrand, 35 300 FOUGÈRES

Considérant que ces absences de formation rendent l'autorisation de port d'armes de catégorie B8 et D2a caduques,

Arrête

Article 1er : L'arrêté du 18 avril 2019 susvisé est ainsi modifié :
I. A l'article 1er, les mots « arme de catégorie B8 : générateur d'aérosol incapacitant ou lacrymogène de contenance 300 ml » et « arme de catégorie D2a : bâton de défense ou tonfa télescopique » sont supprimés.
II. L'article 4 est supprimé.

Article 2 : Toutes les autres dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 18 avril 2019 restent inchangées.

Article 3 : Le sous-préfet de l'arrondissement de Fougères-Vitré et le maire de Dinard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Fougères, le 27 décembre 2021.

Pour le préfet, et par délégation,
le sous-préfet de Fougères-Vitré

Didier DORÉ

Dans les deux mois à compter de la signature de cette décision, les recours suivants peuvent être introduits :
– Un recours gracieux, adressé à la préfecture d'Ille-et-Vilaine – 3 avenue de la préfecture – 35000 Rennes
– Un recours hiérarchique, adressé à : M. le Ministre de l'Intérieur – direction des libertés publiques et des affaires juridiques – 11 rue des Saussaies – 75800 Paris cedex 08
– Un recours contentieux, adressé au Tribunal Administratif de Rennes – hôtel de Bizien – 3 contour de la Motte – 35044 Rennes cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Sous-Préfecture de Fougères-Vitré

35-2021-12-31-00001

Arrêté portant abrogation d'autorisation de port d'armes collectif de catégorie D pour les agents de police municipale de la ville de Rennes

PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ
portant abrogation d'autorisation de port d'armes collectif de catégorie D pour les agents de police municipale de la ville de Rennes

Le préfet de la région Bretagne préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2016-1616 du 28 novembre 2016 modifié, relatif aux conventions locales de sûreté des transports collectifs et aux conditions d'armement des agents de police municipale, des gardes champêtres et des agents des services internes de sécurité de la SNCF et de la RATP ;

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2021 donnant délégation de signature à M. Didier DORÉ, sous-préfet de Fougères-Vitré ;

Vu l'arrêté collectif portant autorisation de port d'armes de catégorie D établi en faveur des agents de la police municipale, par le préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 18 mai 2015 ;

Vu l'arrêté modificatif établi, par le préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 28 septembre 2015 ;

Considérant que les agents de police municipale bénéficient d'un arrêté de port d'armes individuels, conformément à l'article R.511-18 du code de la sécurité intérieure,

Arrête

Article 1er : L'arrêté collectif établi par le préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 18 mai 2015 et l'arrêté modificatif en date du 28 septembre 2015 sont abrogés.

Article 2 : Le sous-préfet de l'arrondissement de Fougères-Vitré et la maire de Rennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Fougères, le 31 décembre 2021.

Pour le préfet, et par délégation,
le sous-préfet de Fougères-Vitré

Didier DORÉ

Dans les deux mois à compter de la signature de cette décision, les recours suivants peuvent être introduits :
– Un recours gracieux, adressé à la préfecture d'Ille-et-Vilaine – 3 avenue de la préfecture – 35000 Rennes
– Un recours hiérarchique, adressé à : M. le Ministre de l'Intérieur– direction des libertés publiques et des affaires juridiques – 11 rue des Saussaies – 75800 Paris cedex 08
– Un recours contentieux, adressé au Tribunal Administratif de Rennes – hôtel de Bizien – 3 contour de la Motte – 35044 Rennes cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Tél : 02 99 94 56 00
www.ille-et-vilaine.gouv.fr
9 avenue François Mitterrand, 35 300 FOUGÈRES